

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *Prélaba*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° *12* Rue *Boulevard Xerme Pirel*

Commune *Angers*

Code postal *49000*

Nature des activités : *Entreprise sociale pour l'Habitat (E.S.H.)*

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Passer domesticus</i> <i>Noirceau domestique</i>	<i>Destruction de 5 nids en façade.</i>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *La destruction est réalisée dans le cadre d'une opération de réhabilitation thermique répondant à un motif d'intérêt public majeur d'amélioration énergétique des logements, de réduction des consommations énergétiques, de réduction des charges locatives et d'énergie. Cette opération participe à la lutte contre le changement climatique. L'isolation thermique par l'extérieur a été choisie pour cette opération réalisée en site occupé (les locataires restent en place).*

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Réhabilitation de la façade des logements avec la pose d'une isolation thermique par l'extérieur.
A noter que les 3 mds en corniche seront conservés.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Changé de mission biodiversité - Bâti L.P.O

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : novembre 2023
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire
Départements : 49
Cantons : Angers 6
Communes : Angers

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Nous proposons la pose de 12 espaces de nidification dédiés aux moineaux domestiques et 9 espaces de nidification colonisables pour moineaux domestiques et martinets noirs.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport de synthèse (photos) mitz mise en place des nids artificiels et rapport des suivis annuels de taux d'occupation.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à .. Angers ..
le ..
Votre signature

Conséquence de l'opération de rénovation de la Résidence Gabriel Baron sur l'état de conservation des populations d'espèces

Moineau domestique (*Passer domesticus*)

État de conservation actuel



- Nicheur certain
- Nicheur possible
- Nicheur probable

France : 4 000 000 – 7 000 000 de couples (2009-2012) (Issa N. & Muller Y., (2015). Atlas des Oiseaux de France métropolitaine : nidification et présence hivernale.)

FIGURE 1 : REPARTITION DU MOINEAU DOMESTIQUE SUR LA REGION PAYS DE LA LOIRE (SOURCE : OISEAUX DE FRANCE)

Variation abondance		Statut Liste Rouge		Responsabilité biologique régionale
PDL (2002 - 2015)	France (2001 - 2019)	PDL (2014)	France (2016)	
-30,91%	-4,60%	LC	LC	Mineure

FIGURE 2 : ÉTAT DE CONSERVATION ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Conséquences du chantier sur la population du site (avec application des mesures) :

- Destruction de 5 sites de nidification ;
- Mise en place de 12 nouveaux sites potentiels de nidification dédiés au Moineau (soit 7 de plus que le nombre de site détruits) et de 9 espaces colonisables par le Moineau (nichoirs à Martinet).
- Conservation de 3 sites de nidification.
- Pas d'impact sur les zones d'alimentation ;
- Mesures pour réduire le risque de destruction directe d'individus.

Le Moineau domestique (*Passer domesticus*) est une espèce à large répartition, particulièrement adaptée aux zones urbanisées de par ses sites de reproduction et son alimentation (omnivore, essentiellement des graines). Il est dépendant de la présence d'espaces verts ou jardins pour l'alimentation et de cavités pour la nidification. Ici, à l'échelle du site, les espaces verts, et donc les zones d'alimentation, vont même être légèrement retravaillés pour être d'avantage favorable à la biodiversité. En revanche, les travaux entraîne la destruction de 5 cavités de nidification. Des cavités de remplacement vont être mises en place. La plupart des couples de Moineau domestique (*Passer domesticus*) accepte bien le report vers un nouveau site de nidification à proximité directe de leur site initial.

Par conséquent, au regard de l'état de conservation actuel du Moineau domestique (*Passer domesticus*) et des mesures qui vont être appliquées, la mise en œuvre de l'opération de rénovation ne devrait pas mettre en péril les populations de Moineau domestique (*Passer domesticus*), même à l'échelle locale, et donc ne pas nuire à son maintien dans un état de conservation favorable.

